CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/821 CD/CW/WP.196 29 mars 1988

FRANCAIS
Original : RUSSE

LETTRE DATEE DU 28 MARS 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES, TRANSMETTANT LE TEXTE D'UNE DECLARATION FAITE LE 16 MARS 1988 PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint le texte d'une déclaration faite le 16 mars 1988 par le Ministère des affaires étrangères de l'URSS.

Je vous serais obligé de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour que le texte de cette déclaration soit distribué comme document officiel de la Conférence du désarmement et comme document de travail du Comité spécial des armes chimiques.

> Le Représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à la Conférence du désarmement

> > (Signé) Y. NAZARKINE

DECLARATION DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'URSS

A la séance de la Conférence du désarmement, qui s'est tenue le 8 mars 1988, il a été donné lecture d'une déclaration du groupe des Etats non alignés et neutres (Groupe des 21) sur la question de l'interdiction des armes chimiques. Les auteurs de cette déclaration invitent notamment les participants aux négociations à intensifier les pourparlers afin que soit conclue aussi rapidement que possible une convention sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi de toutes les armes chimiques et sur leur destruction.

Cette démarche, faite alors que nous en sommes arrivés à l'étape finale des négociations et que nous engageons plus que jamais notre responsabilité, est un indice convaincant du large appui apporté dans le monde entier à l'objectif qu'est la libération complète de l'humanité de la menace des armes chimiques. Nous accueillons avec une satisfaction particulière l'accent mis par le Groupe des 21 dans sa déclaration sur le fait qu'il est inadmissible et dangereux de faire traîner les négociations et qu'il importe que tous les participants fassent le maximum pour promouvoir des progrès rapides. L'Union soviétique appuie sans réserve la position des pays non alignés et neutres suivant laquelle toutes les armes chimiques, et non pas seulement certaines, toutes les installations de fabrication d'armes chimiques, et non pas seulement certaines, devraient être détruites, et que toute la production d'armes chimiques, et non pas seulement une certaine partie de cette production, devrait être interdite.

Il est d'autant plus opportun de poser la question comme l'a fait le Groupe des 21 que certaines "idées" ont cours depuis peu dans les milieux de l'OTAN, selon lesquelles il serait bon de renoncer à l'objectif convenu d'une interdiction générale et complète des armes chimiques et à l'élaboration d'une convention globale sur cette question, pour mettre au point des mesures partielles réglementant les armes chimiques et admettant la poursuite de la mise au point, de la fabrication et du stockage de nouveaux types de telles armes. Il y a un rapport direct entre ces vues et les propositions avancées par d'aucuns aux négociations de ne pas interdire, dans le cadre de la convention, la fabrication d'armes chimiques. Force est de constater qu'il existe un lien on ne peut plus net entre ces "idées" et le fait que les Etats-Unis ont récemment commencé à fabriquer des armes binaires. Cette situation suscite de légitimes craintes touchant les perspectives d'un accord sur le désarmement chimique.

En apportant son appui sans réserve à la déclaration du Groupe des 21, l'Union soviétique réaffirme sa volonté de faire tout ce qui est son pouvoir pour qu'une convention sur l'interdiction générale et complète de toutes les armes chimiques sans aucune exception et sur leur destruction, sous un contrôle des plus efficaces, devienne dans un avenir tout proche une réalité politique. Toutes les conditions requises pour conclure une telle convention existent d'ores et déjà, et aucun retard à cet égard ne peut se justifier, ni du point de vue moral.